

PROCES-VERBAL  
DE LA REUNION DU BUREAU FEDERAL  
N°8/2021 - 22 AVRIL 2021  
VISIOCONFERENCE

<b>Présidence</b>	André Giraud
<b>Présents</b>	Jean-Marie Bellicini, Dominique Carlac'h (membre associé), Marcel Ferrari, Arnaud Flanquart (membre associé), Jean-Jacques Godard, Jean Gracia, Michel Huertas, Emmanuelle Jaeger, Christine Mannevy, Alain Martres, Martine Prevost, Jean Thomas, Anne Tournier-Lasserre, Didier Vareecke, Christine Virlovet
<b>Excusés</b>	Alain Talarmin, Patricia Zuger (pouvoir à Jean-Marie Bellicini)
<b>Assistent</b>	Anne Barrois-Chombart (DTN), Jean-Marc Beraud (Président du CNDLT), Fabrice Dubuisson (Président du groupe de travail « Comités départementaux »), Souad Rochdi (Directrice générale)

*Début de la réunion en visioconférence à 18h*

## 1. OUVERTURE

André Giraud ouvre la réunion et indique que sa durée ne doit pas dépasser 2h30 car il a une visioconférence importante avec le CNOSEF à 20h30 (cf. Intervention du Président).

## 2. APPROBATION DU PV N° 7 DU 8 AVRIL 2021

Après prise en compte de différentes précisions, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## 3. INTERVENTION DU PRESIDENT

Suite aux dernières décisions annoncées aux fédérations sportives, une lettre ouverte (voir annexe) a été envoyée au Ministre de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports. La Ministre déléguée en charge des Sports a alors convoqué tous les DTN pour une première réunion, puis invité à une deuxième réunion les présidents de fédérations. André Giraud a donc dû annuler l'intervention qu'il devait faire au même moment à l'Assemblée nationale, au sujet du sport santé et du programme Héritage. Son intervention a été reportée à une date ultérieure.

Lors de la réunion avec la Ministre, toutes les décisions annoncées précédemment ont été confirmées, dont la suppression de 120 postes de CTS.

André Giraud ajoute qu'aucune avancée n'a été possible, d'où un vif mécontentement devant le manque de considération pour les fédérations sportives. Une réunion de crise a lieu à la suite de ce bureau avec le CNOSF et les présidents de fédérations pour envisager la suite à donner à ce blocage.

En effet, outre la diminution du nombre de postes de CTS, dans l'immédiat et dans les années à venir, les fédérations déplorent des critères d'obtention du Pass'sport, extrêmement drastiques et propres à décourager les éventuels bénéficiaires et les clubs par lesquels transiteront les 50€ attribués à la famille de chaque jeune qui se licenciera dans un club affilié à une fédération (concerne seulement les familles percevant des allocations familiales).

Le Président souligne également que le fonds de compensation pour la perte de licences, n'est budgété qu'à hauteur de 10 millions d'euros au lieu des 20 millions initialement annoncés. Les courriers annonçant aux fédérations la somme qui leur a été attribuée, sont en train d'être expédiés. Tout a été décidé sans concertation.

André Giraud donne la parole à Anne Tournier-Lasserve qui précise (3 annexes) le contenu des décisions prises concernant les CTS, le Pass'sport et le fonds de compensation. Un groupe de travail, comportant les représentants du Ministère, de l'ANS, du CNOSF, des CROS et CDOS, et dont Anne Tournier-Lasserve est membre, a été constitué pour proposer des améliorations concernant le Pass'sport.

Mais tout cela n'est pas de bon augure à 3 mois des JO de Tokyo et à 3 ans des JO de Paris. Pour certaines fédérations qui sont quasiment à l'arrêt complet depuis plus d'un an, la situation est dramatique.

Arnaud Flanquart remercie le Président et la Vice-Présidente pour leur mobilisation sur les sujets évoqués. Il y a visiblement un problème de méthode de la part des ministres concernés.

Depuis des mois, le gouvernement sait co-construire un vrai plan de relance pour l'économie mais les personnes en difficulté au quotidien n'iront malheureusement pas vers le Pass'sport, bien trop complexe et chronophage pour les familles, les clubs et les CTS.

André Giraud a participé à une réunion avec le collectif d'évènements sportifs de plein air et la Direction interministérielle des grands évènements sportifs (DIGES). Les commissions médicales de plusieurs fédérations ont proposé un protocole sanitaire pour l'organisation d'épreuves-tests pouvant être organisées lors de 3 phases possibles de reprise de compétitions : 15 mai-15 juin ; 15 juin-15 juillet et 15 juillet-15 août.

On attend les décisions du gouvernement qui seront annoncées. Mais André Giraud craint que la reprise normale des compétitions running ne soit totalement possible qu'à partir de la rentrée de septembre.

#### **4. INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL - DOSSIERS DU BUREAU FEDERAL**

➤ Suite à certaines difficultés administratives qui auraient facilement pu être évitées, Jean-Marie Bellicini souhaite rappeler **certaines règles au niveau de la correspondance** de la Fédération.

- Toutes les correspondances à destination des ligues, des comités départementaux et des clubs sont **du ressort exclusif du Secrétaire général** au moyen de circulaires – voire de notes spécifiques – Il y est parfois demandé de mettre les clubs en copie.
- Pour être traités correctement les projets de circulaire doivent lui être transmis 10 jours en amont.

- Ceci veut dire clairement qu'il n'y a **pas d'envoi direct dans les clubs à partir du SIFFA** (seul moyen de toucher directement les clubs) **à l'initiative de qui que ce soit**, sans qu'il n'en soit informé et qu'il ait donné son aval.
- Les présidents des commissions nationales peuvent correspondre avec les commissions régionales correspondantes mais il convient **absolument de mettre en copie** le secrétariat général, de même que les présidents des structures déconcentrées correspondantes. Ils n'ont pas à correspondre directement avec les structures déconcentrées, encore moins avec des collectivités !
- Toute réponse à une question d'un club ou d'une personne, envoyée par des services fédéraux devra obligatoirement mettre en copie les présidents des structures déconcentrées correspondantes. Si on estime que c'est au comité départemental ou à la ligue de répondre, on leur transmet la question en informant l'auteur de la question et le secrétariat général est mis en copie.
- Les correspondances entre les services de la FFA et celles des structures déconcentrées se font directement entre elles.

Ces règles seront complétées afin de correspondre à tous les cas de figure, ceci en vue d'une meilleure efficacité.

Jean Gracia souligne la difficulté –et la gêne– du Secrétaire général lorsqu'il apprend par hasard, le contenu de certains envois faits depuis la Fédération sans qu'il en ait été informé et dont il prend connaissance par ...son club...

André Giraud remercie Jean-Marie Bellicini pour le travail considérable qu'il effectue au quotidien. Il rappelle les difficultés de la période présente et les fortes attentes de la base. Il faut cependant bien comprendre que beaucoup de personnes nous interrogent –et attendent une réponse immédiate– sur les règles sanitaires, les conditions de reprise, etc. il nous est impossible de donner une réponse à l'instant T. Nous sommes, comme tout le monde, totalement dépendants des annonces gouvernementales qui sont nombreuses et parfois modifiées après l'annonce initiale.

- ✓ Autres informations (voir en annexe – extraits de la présentation générale)
    - Document mis à jour concernant les noms des représentants du Président aux assemblées générales des ligues.
    - Document mis à jour concernant les délégations internationales pour le mois de mai. On espère pouvoir assez rapidement annoncer les délégations des prochains mois, dès que le calendrier des compétitions internationales sera arrêté. Il sera nécessaire de prévoir un suppléant pour chaque chef de délégation.
    - Horaires de l'assemblée générale du 12 juin. Il est très compliqué de permettre aux délégués de toutes les ligues ultramarines de participer à des horaires qui leur conviennent. Le tableau joint à ce PV montre le résultat final qui a essayé, au mieux, de tenir compte de tous les décalages horaires.
    - La FFA invite les quatre candidats à la présidence du CNOSF à présenter leur programme lors d'une réunion de bureau (15' de présentation et 15' de questions).
- On a, pour le moment les réponses de Thierry Rey (5 mai à 18h), Emmanuelle Bonnet-Oulaldj (bureau « spécial » le 12 mai à 18h), Brigitte Henriques (2 juin) et Patrice Martin (date à préciser).

## 5. INTERVENTION DU TRESORIER GENERAL

Jean Thomas indique en préambule que le document présenté est susceptible de modifications car les commissaires aux comptes n'ont pas complètement terminé leur travail. Des documents complets seront présentés au comité directeur du 30 avril et envoyés quelques jours avant la réunion.

Le Trésorier commente la présentation analytique des produits et des charges avec 3 colonnes qui permettent de bien comprendre l'impact de la crise sanitaire : réalisé 2019, « atterrissage » 2020, budget 2021.

- En ce qui concerne les **produits pour l'année 2020**, on peut noter les points suivants.
  - Une partie de la subvention ANS est reporté en fonds dédié sur 2021.
  - Les subventions des collectivités locales sont en baisse de 40%.
  - Baisse importante des partenariats avec le retrait d'Altice SFR et la non-organisation de nombreuses manifestations.
  - Au niveau des licences, il ne faut pas oublier que les 8 premiers mois de 2020 prennent en compte les licences prises après le 1<sup>er</sup> septembre 2019.
  - Nos ressources propres sont en baisse, entre autres, pour cause, d'absence de recettes billetterie et de l'annulation du meeting de Paris.
    - Les produits exceptionnels correspondent essentiellement aux aides de l'Etat pour l'activité partielle et à la refacturation du personnel mis à disposition de Paris 2020.

Au final, on constate pour 2020, une baisse des produits de 6 millions d'euros par rapport à 2019.

- **Charges de l'année 2020**
  - La baisse constatée est la conséquence de l'arrêt quasi-total des activités dans presque tous les secteurs, sauf le secteur relatif aux frais de fonctionnement.
  - Salaires et charges sont en baisse car la Fédération a su s'adapter en ayant recours aux mesures mises en place pour minimiser les conséquences de la crise : aides de l'Etat et diminution des charges.

Le résultat 2020 sera donc positif d'environ 1,2 million d'euros, en attente des dernières vérifications des commissaires aux comptes. L'apurement demandé en 2018 par la Cour des comptes nous a ainsi permis de clore sereinement l'année 2020.

André Giraud remercie Jean Thomas et toute l'équipe qui a travaillé sur les comptes 2020. On voit aujourd'hui les conséquences positives de la décision prise lors de l'assemblée générale de Nantes de suivre les recommandations de la Cour des comptes.

- **Budget 2021 : produits**
  - On constate une hausse attendue des subventions des collectivités locales car on espère pouvoir organiser tous les évènements prévus à partir de fin juin.
  - Au niveau des partenaires, on attend 3,2 millions d'euros en cash et 1,5 en échange de marchandises.

- Ressources propres : 1 million d'euros de moins qu'en 2019 car on subit la baisse importante du nombre de licences en 2020 (- 17% à ce jour), insuffisamment prise en compte par l'ANS. On espère cependant une reprise importante de licences à partir de septembre.

- Produits exceptionnels : l'aide de l'Etat pour le travail partiel doit s'arrêter fin juin.

Au final, ce projet de budget repasse la barre des 20 millions d'euros, un seuil symboliquement important pour les institutions et tous nos partenaires.

### ➤ Charges 2021

- Jean Thomas remercie la Directrice technique nationale pour les efforts consentis dans le secteur équipe de France. Grâce à la solidarité de tous (services, vice-présidents en charge des différents secteurs, et DTN), les charges ont pu être limitées à un niveau supportable par les finances de la Fédération.

- Pour le secteur « jeunes », on est proche du réalisé de 2019, grâce au projet concernant les écoles pour lequel une centaine de clubs se sont portés volontaires. Ce sera une opération financièrement intéressante pour ces clubs, d'autant plus que ces actions sont éligibles au PSF.

- Pour la plupart des secteurs (running, athlé santé loisir, formation structuration des clubs), on revient doucement vers la normale.

- Au niveau de l'administration générale, on maîtrise les charges fixes avec la fin du loyer des locaux occupés au N°9 avenue Pierre-de-Coubertin, le recours aux visioconférences pour les réunions, etc.

- La redevance CNOSF correspond à un versement de 100K€ pendant quatre ans à une caisse de solidarité. En versant cette somme nous gardons notre équipementier pendant les JO de Paris. Quatre fédérations ont acquis ce droit.

Le résultat final est de -811K€. Les efforts de tous les acteurs ont permis de passer sous la barre du million d'euros. Notre structure financière reste saine avec une progression de nos fonds propres.

## **6. COÛT DE LA LICENCE POUR LES NOUVELLES COTISATIONS JUSQU'AU 31-08-2021**

André Giraud rappelle qu'un premier débat sur le sujet a eu lieu lors du dernier bureau. Il s'agit aujourd'hui de finaliser une proposition qui sera ensuite transmise au Comité directeur, puis, si accord du Comité directeur, soumise au vote en assemblée générale.

Le Président indique que toutes les discussions qu'il peut y avoir, confirment que la priorité des licenciés est la reprise des activités sportives et des compétitions, mais pas forcément une réduction de quelques euros sur les 30€ (2,50€/mois) que chacun verse annuellement à la Fédération.

Il en va de même pour la majorité des clubs et des structures déconcentrées qui, tout au long de l'année 2020, n'ont pas organisé de stages, de déplacements, etc.

Un assouplissement des contraintes sanitaires semble envisageable en mai et donc une reprise des compétitions en juin, ce qui réjouira les titulaires actuels d'une licence. Que faire pour remercier ces fidèles ? Que faire pour les autres ?

De nombreuses propositions sont portées au débat.

- Une large majorité des membres du bureau est d'accord pour proposer à partir de mai, aux personnes n'ayant jamais adhéré à la FFA (primo-accédants), une licence valable jusqu'au 31 août, à un coût très bas.

Jean-Marc Béraud, Président du CNDLT et Fabrice Dubuisson, pilote du groupe de travail « Comités départementaux », indiquent que la grande majorité des ligues et des comités départementaux ne sont pas opposés à « abandonner » leurs parts respectives.

- Quel coût pour cette licence, sachant que l'assurance et les frais de gestion avoisinent 10 euros ? Plusieurs propositions sont avancées :

- 60€ : 10€ pour la FFA, le reste pour les clubs
- 20€ : 10€ pour la FFA, 10€ à répartir entre ligues et comités départementaux ; liberté laissée aux clubs de fixer le montant de l'adhésion
- 10€ pour la FFA, abandon des cotisations ligues et comités départementaux ; liberté laissée aux clubs de fixer le montant de l'adhésion.

Un vote aura lieu à la fin des débats.

- Une majorité de membres du bureau ne souhaite pas étendre cette licence à bas coût aux personnes n'ayant pas renouvelé leur licence. Cela entraînerait une inégalité de traitement entre ces derniers et les « fidèles », ceux qui ont repris une licence pour la saison 2020-2021. Mais les clubs sont bien évidemment libres de proposer une adhésion à tarif réduit, voire quasi nul.

- Comment remercier celles et ceux qui sont restés « fidèles » à la Fédération ? La Directrice générale indique que les services travaillent sur des offres spéciales, un plan de promotion partenaire, etc. Des annonces seront faites le plus tôt possible.

Par ailleurs, les clubs peuvent organiser cet été ou juste avant la rentrée, des stages pour redonner envie de « faire de l'athlé ».

Jean-Marc Béraud rappelle aussi toutes les actions prévues par la plupart des ligues, à destination des clubs et des licenciés, pour redynamiser les activités athlétiques.

André Giraud sait de toute façon que, quelle que soit la décision prise, elle sera critiquée.

Il propose un vote sur les 3 tarifs d'une licence à prix réduit à destination des primo-accédants, et valable quatre mois, du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2021.

Une majorité se dégage pour la licence à 10 euros. Cette proposition sera soumise au vote du comité directeur du 30 avril.

Jean Gracia attire l'attention de tous sur la nécessité de vérifier la « faisabilité » d'une licence à 10 euros au niveau du SIFFA.

## **7. INTERVENTION DE LA DIRECTRICE TECHNIQUE NATIONALE**

- Anne Barrois-Chombart indique que les DTN, réunis par la Ministre, ont été pour le moins surpris d'apprendre que les Directions régionales académiques à la Jeunesse et aux Sports (DRAJES) avaient été prioritairement destinataires des informations concernant les postes de CTS.

On est en attente, sur ce sujet des derniers arbitrages, mais on sait déjà qu'il n'y aura pas de recrutement externe et que la Fédération va perdre 2 postes. D'ici août 2022, nous aurons de quatre à six départs en retraite et une vingtaine d'ici les JO de Paris. C'est un constat très inquiétant.

- Le gouvernement a validé la vaccination pour l'ensemble des personnes (athlètes et encadrement) qui partiront à Tokyo pour les JO. Il a fallu, dans l'urgence, recenser les avis des quelque 150 personnes potentiellement concernées. Les vaccinations débuteront lundi 26 avril.

Martine Prevost indique qu'il est important de recenser les personnes qui ont déjà été touchées par le Covid, ces dernières étant encore immunisées par les anticorps naturellement produits.

- Au niveau des compétitions, les demandes sont nombreuses pour que des compétitions soient organisées dans le but de réaliser des minima.

Jean-Marc Beraud indique qu'il a transmis l'information aux ligues et qu'il a déjà reçu quelques propositions.

André Giraud remercie la DTN et le Président du CNDLT. Il serait bien de présenter un calendrier prévisionnel au comité directeur du 30 avril, en sachant que de véritables compétitions sont interdites jusqu'à mi-mai.

## **8. TEXTES REGLEMENTAIRES (voir annexe - présentation générale)**

Jean Gracia fait le point sur les modifications de textes à faire valider.

Il rappelle d'abord les différentes propositions de modifications du Règlement intérieur et des Règlements généraux qui ont déjà été présentées au bureau du 8 avril et qui sont maintenant validées à l'unanimité.

Puis il revient sur 3 propositions de modifications qui concernent les catégories jeunes.

- La modification N°1 est retirée et fera l'objet d'une étude ultérieure.

- La modification N°2 est validée à l'unanimité.

- La modification N°3 concernant la suppression du certificat médical pour les mineurs, fait débat.

Le remplacement du certificat médical par une « attestation » est inscrit dans la loi du 7 décembre 2020, applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ; mais le décret d'application de cette loi n'est toujours pas paru, la question reste donc en suspens.

André Giraud remercie toutes les personnes présentes pour leurs contributions aux débats et rappelle que la prochaine réunion de bureau aura lieu jeudi 5 mai de 18h à 20h.

Fin de la réunion à 20h15

*Jean-Marie Bellicini, secrétaire général*

*Alain Martres, secrétaire général adjoint*

Annexes

- Présentation générale
- Lettre à Jean-Michel Blanquer
- Documents d'Anne Tournier-Lasserve (3)

## 4.2

## REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES LIGUES

Représentant	Ligue	Date
BELLICINI Jean-Marie	Grand Est	22-mai
FERRARI Marcel	Sud Provence Côte d'Azur	15-mai
<del>GODARD Jean-Jacques</del>	<del>Pays de la Loire</del>	<del>29-mai</del>
HUERTAS Michel	Corse	???
JAEGER Emmanuelle	Hauts de France	???
MANNEVY Christine	Bourgogne Franche Comté	27-mars
MARTRES Alain	Auvergne Rhône Alpes	04-juin
PREVOST Martine	Nouvelle Aquitaine	24-avr
THOMAS Jean	Occitanie	21-mai
<del>TOURNIER LASSERVE Anne</del>	<del>Île de France</del>	<del>29-mai</del>
VAREECKE Didier	Bretagne	12-mai
VIRLOUVET Christine	Centre Val de Loire	26-avr
ZUGER Patricia	Normandie	29-mai
Suppléants		
CARLAC'H Dominique	Pays de la Loire	29-mai
FLANQUART Arnaud	Île de France	29-mai
GRACIA Jean		
TALARMIN Alain		



- ❑ **Mondiaux de relais** (1 et 2 mai à Chorzow, POL)
  - Alain TALARMIN, Chef de délégation et Délégué technique
- ❑ **Coupe d'Europe des lancers** (8 et 9 mai à Split, CRO)
  - Jean-Jacques GODARD, Chef de délégation
- ❑ **Championnats d'Europe par équipes de marche** (16 mai à Podebrady, CZE)
  - Emmanuelle JAEGER, Chef de délégation
- ❑ **Championnats d'Europe par équipes Super League** (29 et 30 mai à Chorzow, POL)
  - Anne TOURNIER-LASSERVE, Chef de délégation

## 4.4

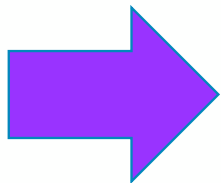
## PROPOSITION D'HORAIRES POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Fort-de-France Pointe-à-Pitre	Cayenne	Paris	Saint-Denis	Nouméa	Tahiti
1	2	7	9	16	19
2	3	8	10	17	20
3	4	9	11	18	21
4	5	10	12	19	22
<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>20</b>	<b>23</b>
<b>6</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>21</b>	<b>24</b>
<b>7</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>1</b>
8	9	14	16	23	2
9	10	15	17	24	3
10	11	16	18	1	4
11	12	17	19	2	5
12	13	18	20	3	6
<b>13</b>	<b>14</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>14</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>8</b>
<b>15</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>9</b>
16	17	22	24	7	10
17	18	23	1	8	11
18	19	24	2	9	12

- ❑ **Emmanuelle BONNET-OULALDJ**
  - Bureau fédéral « spécial » du 12 mai
- ❑ **Brigitte HENRIQUES**
  - Bureau fédéral du 2 juin
- ❑ **Patrice MARTIN**
  - ???
- ❑ **Thierry REY**
  - Bureau fédéral du 5 mai

**□ RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- Modification de la composition du Bureau fédéral (en s'inspirant de la rédaction des Statuts de la Fédération Française de Natation) : par exemple « *le Bureau fédéral est composé d'au moins x personnes. Il comprend à minima le Président, le Secrétaire général, le Trésorier général ...* »
- Transfert de la responsabilité de « sélectionneur » du Directeur technique national vers le Comité de sélection des équipes de France.

**Décidé le 8 avril**

**Validation par le Bureau fédéral pour transmission au Comité directeur**

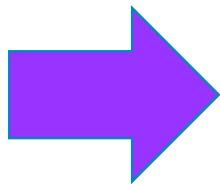
**□ RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

4. Intégrer une disposition définissant la notion d'athlète professionnel sur la base des dispositions du Code du sport.
5. Suppression du principe de mutation gratuite entre le 30 septembre et le 31 octobre. Aucune raison pour que la FFA et la Ligue soient privées du droit de mutation.
6. Suppression de la règle des cinq nouveaux licenciés pour l'affiliation d'un club.

**Décidé le 8 avril**

### ❑ RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Permettre aux athlètes U14 et U16 l'accès à la licence Athlé Santé notamment pour ceux qui ne pourraient pas faire de compétition. **X**
2. Suppression de la procédure de mutations pour les catégories U7, U10 et U12 car les changements de clubs pour ces jeunes est très souvent liée à un changement de domicile voire une décision des parents.
3. Suppression de la présentation d'un certificat médical pour obtenir une licence chez les mineurs et remplacement par la présentation d'une attestation (loi du 7 décembre 2020 applicable dès le 31 décembre 2020 – Décret non paru à ce jour).



**Validation par le Bureau fédéral pour  
transmission au Comité directeur**

*Paris, le 21 avril 2021*

## **Lettre ouverte à Monsieur le Ministre de L'Education Nationale et des Sports**

---

Nous, président.es de 86 fédérations sportives, voulons vous exprimer notre désarroi, notre colère et notre découragement, suite à la dernière mesure annoncée en catimini, confirmant la suppression le transfert et le gel de 120 postes de Conseillers Techniques Sportifs (CTS), signifiant ainsi un nouveau désengagement de l'État face aux enjeux majeurs auxquels la société française aura à faire face dans les années à venir et auxquels le sport a la volonté de contribuer.

Dans le contexte difficile que nous vivons, ce nouveau coup dur est celui de trop ; il mobilise aujourd'hui unanimement tout le mouvement sportif fédéré qui demande votre arbitrage. Nous avons le sentiment de ne pas être entendus ni respectés pour l'engagement qui est le nôtre au service de la France.

Depuis le mois de mars 2020, nos fédérations traversent une véritable crise liée à la pandémie COVID-19 ; Le sport fédéré français a perdu 3,12 millions de ses licencié.e.s (représentant 51 millions d'euros de recettes perdues) à très grande majorité amateurs. Nous avons dû faire face aux difficultés et mécontentement de nos clubs, à une perte sans précédent de nos licenciés, à la fermeture de plusieurs centaines de nos clubs, maillons si importants pour la santé physique mentale et sociale de nos citoyennes et citoyens, et pour l'éducation de notre jeunesse ; le club demeure souvent le dernier rempart pour nos décrocheurs de la société.

Le dispositif « Pass 'Sport » créé à notre initiative, est devenu une mesure forte du gouvernement, en soutien à la reprise des activités sportives au sein de nos 170 000 clubs affiliés. Nous l'attendions avec impatience.

Nous ne sommes mêmes pas assurés que l'obtention du soutien financier (50 €) soit assujettie à la prise d'une licence dans une de nos fédérations, ce qui une fois encore traduit la non reconnaissance du rôle essentiel de nos fédérations ! Nous sommes là encore très déçus d'être cantonnés à un simple rôle de communiquant.

Avant même son lancement, nous sommes déjà tous convaincus que les conditions d'obtention du « Pass Sport » (familles avec un quotient familial inférieur ou égal à 600€), trop restreintes, ne permettront pas d'atteindre l'objectif de rendre la pratique sportive accessible à 1,8 millions jeunes en particulier au sein d'un club affilié. Faire le constat qu'une famille monoparentale rémunérée au salaire minimum avec 2 enfants est exclue du dispositif est tout simplement insupportable.

Allons-nous devoir en assumer avec vous les critiques ?

Ajoutons également que le fonds d'urgence de 20 millions au bénéfice des fédérations annoncé par le Président de la République n'a pas été budgété. L'Agence Nationale du Sport a aujourd'hui débloqué 10 millions d'euros seulement.

La goutte d'eau qui fait aujourd'hui déborder le vase est la suppression, le transfert, et le gel de 120 postes de Conseillers techniques sportifs (CTS) placés auprès de nos fédérations, sans aucune concertation ni information avec le mouvement sportif, et ce à la suite d'un arbitrage qui porte une partie de ces postes sur l'Agence Nationale du Sport (ANS) et sur les Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS). Dans un contexte social dégradé, l'heure devrait être au soutien réel des fédérations et à celui des CTS.

Les 86 président.es de fédérations demandent une récupération immédiate et un renforcement de ces postes, indispensables au développement du sport associatif et aux résultats aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2021 à 2024, en particulier :

- La restitution aux fédérations des CTS unilatéralement affectés au profit de l'Agence Nationale du Sport et des déclinaisons régionales de l'ANS en CREPS (30 postes), par arbitrage du cabinet des Sports ; Il est en effet inconcevable que le développement des moyens de l'Agence, se fasse au détriment des fédérations.
- La réparation des erreurs de gestion de l'administration, plus précisément :
  - Les fins de mission de CTS en stand-by,
  - L'exclusion de l'effectif des agents qui ne sont pas cadres techniques au profit de cadres techniques en exercice.
- L'application, dès 2021, de la règle de non réduction des fonctionnaires publics aux cadres techniques du sport intégrés à votre ministère au 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme n'importe quel agent de votre ministère (38 postes perdus) ;
- La récupération des 19 postes de CTS perdus au 31/12/2020 dans le transfert entre le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Éducation (SGMAS-SGMEN).
- La prise en compte des fédérations qui ne disposent d'aucun poste de CTS ou d'un nombre très réduit.

Le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports auquel nous sommes désormais rattachés n'est pas assujéti aux mesures gouvernementales de diminution de postes. Les efforts exigés pour la jeunesse et les sports induisent une différence de traitement entre les agents au sein du même ministère.





# Déploiement du Pass'Sport

Direction des sports – Avril 2021 – v7

# Contexte et dispositif

## Contexte

- Une baisse importante de la pratique sportive en club (-20% de licences en 2020-2021) notamment chez les jeunes
- Des associations sportives en difficultés financières
- Une réponse forte annoncée par le Président de la République : favoriser la reprise massive de licences pour les jeunes défavorisés ou éloignés de la pratique
- Une réflexion initiée par la direction des sports en septembre 2020 et poursuivie par l'agence nationale du sport (octobre – janvier)
- Un déploiement à la rentrée 2021 dans un contexte sanitaire encore incertain à ce jour.

## Dispositif

- une aide financière de 50 € versée par l'Etat pour réduire le coût de la prise d'une licence sportive pendant d'un an.
- Public cible : 6 à 16 ans issus de familles les plus fragiles (QF < ou égal à 600 €) ainsi qu'aux jeunes de 6-20 ans en situation de handicap, bénéficiaires d'une AEEH ou AAH = 2,5 M de jeunes
- Structures bénéficiaires : les associations sportives affiliées et celles qui sont agréées dans les QPV **et les territoires des cités éducatives**, ainsi que les maisons sports santé
- Date de mise en œuvre : saison sportive 2021-2022 (septembre 2021)
- Nombre de bénéficiaires : avec un taux de recours de 70%, environ 1,8 M

# Notre vision du succès

On aura réussi si :

- 1,8 millions de jeunes accèdent à une pratique sportive en club d'ici la fin 2021 ;
- le taux d'abandon des jeunes dans l'année est faible ;
- **la mobilisation et la synergie entre les acteurs est renforcée** (collectivités, associations sportives, établissements scolaires ....) ;
- la complémentarité a été organisée avec les collectivités locales **et les fédérations volontaires** ;
- le taux de satisfaction des usagers est supérieur à 80% ;
- **le projet sportif a été adapté à ce public spécifique** ;

# Les facteurs clés de succès

## Simplicité

- La **simplicité des démarches** pour les familles et les associations (**dématérialisation**) pour avoir leur **adhésion**
- Une **visibilité** de l'offre pour les familles
- Une **information adaptée** et **donnée au bon moment**
- La simplicité des **procédures de contrôle** par les DRAJES

## Articulation

- **Une mobilisation** des partenaires et une **coordination renforcée** entre acteurs **pour aller chercher le public cible**
- **Une complémentarité des dispositifs** notamment avec les collectivités territoriales

## Maitrise

- Des **gardes fous** pour assurer une maîtrise de l'enveloppe budgétaire
- Une ouverture du dispositif sur une **courte période** (septembre et octobre)

## Pilotage

- Une **équipe projet** dédiée
- Les **DRAJES** en charge du pilotage territorial
- Un suivi du déploiement à un rythme très **régulier**
- **Une agilité permettant une adaptation aux résultats et aux réalités** des territoires

# Les grandes étapes du processus

## Actions

### 1 COMMUNIQUER ET MOBILISER

*Sensibiliser et préparer le déploiement opérationnel*

### 2 PREMIER CONTACT

*Donner une information individualisée*

### 3 ACCUEIL PAR L'ASSOCIATION

*Accompagner la famille et le jeune dans leur choix*

### 4 PAIEMENT DE L'AIDE

*Contrôler et payer l'aide*

### 5 ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE

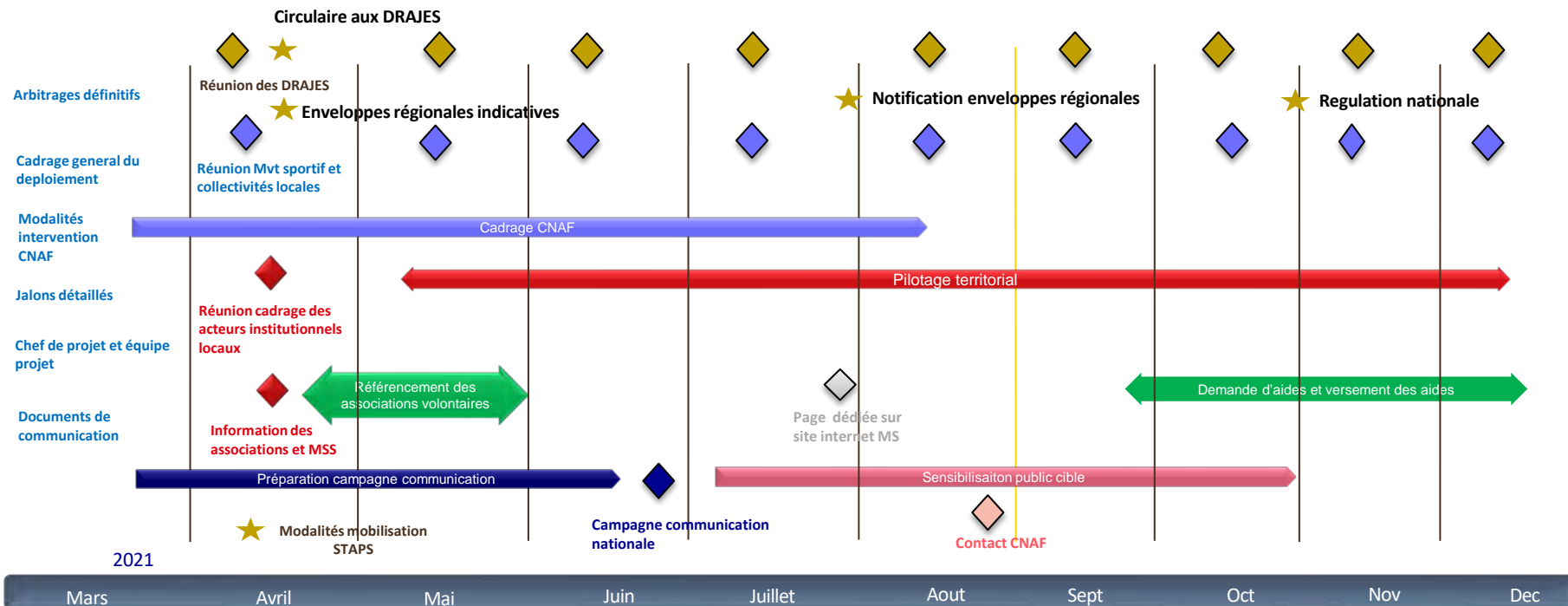
*Favoriser l'inscription du jeune dans la durée*

### 6 SUIVI, AJUSTEMENT ET EVALUATION

*Maitriser et ajuster le processus - évaluer l'impact*

- Campagne de communication nationale à destination des Français
- Mobilisation des acteurs nationaux pour accompagner le déploiement
- Structuration du pilotage territorial par les DRAJES et articulation avec les collectivités locales, mobilisation des partenaires
- Référencement et information des associations volontaires
- Courrier de la CNAF aux familles bénéficiaires
- Page d'information dédiée sur site internet du ministère
- Centre « ressources » au niveau local
- Découverte de l'activité sportive et du projet sportif à la famille et l'enfant
- Contrôle de l'éligibilité
- Délivrance de l'adhésion / licence, réduction faite de la valeur du Pass'Sport
- Demandes d'aides via le compte sur « Le compte Asso »
- Contrôle par la DRAJES du respect des critères et versement mensuel des aides aux associations
- Accompagnement par l'association du jeune et de ses parents pendant la saison
- Mobilisation des étudiants en STAPS volontaires pour des points réguliers avec l'enfant et le club (à expertiser)
- Tout au long du processus
- Contrôle du respect des critères et versement mensuelle des aides

# Les principaux jalons



# Ce qui est attendu des associations sportives

## Avant l'adhésion

- Contribuer à la sensibilisation du public cible et à son information
- Accueillir le jeune et sa famille et faire découvrir les activités et le projet **sportif**.
- Simplifier les démarches pour l'adhésion de l'enfant ;
- Vérifier l'éligibilité et l'identité des bénéficiaires, au moment de la prise d'adhésion

## Après l'adhésion

- Prendre en charge le jeune sur toute la saison sportive 2021 – 2022, en mettant en œuvre le projet éducatif et favoriser son inscription dans une pratique sportive durable ;
- Répondre à ses interrogations éventuelles tout au long de l'année sportive ;
- Partager avec la famille un bilan, en fin de saison, de la participation de leur enfant à la vie de l'association et des évolutions constatées (engagement, motivation...).
- Transmettre aux DRAJES des données de suivi en janvier, juillet et septembre : mesure du taux d'abandon (nombre de jeunes toujours présents / nombre de jeunes accueillis).

## Le projet **sportif adapté**

Ce projet énonce les valeurs éducatives de l'association engagée dans une démarche de promotion de la santé et les bénéfices attendus pour l'enfant de la pratique.

Il comprend des éléments qui permettent d'assurer un suivi de l'évolution de l'enfant (bilan par étapes, qualités et motivations, ...).

Ce projet doit permettre l'inscription du jeune dans une pratique durable d'une activité sportive.

Il pourra associer les parents.



# Ce qui est attendu des Fédérations sportives

## → Les missions

- Promouvoir le dispositif
- Mobiliser et accompagner leurs associations affiliées
- Mobiliser leurs réseaux territoriaux en appui du déploiement
- Appuyer les DRAJES dans la constitution des listes des associations volontaires
- Participer à la gouvernance locale, installée par les DRAJES
- S'engager à ne pas augmenter leurs tarifs et les coûts annexes pour le public cible du Pass'Sport
- Pour celles qui le souhaitent ou le pourront, proposer un tarif adapté aux ressources du public cible afin de réduire le reste à charge pour la famille

## → La mobilisation des DTN et des CTS dans la mise en œuvre de ces missions

## → Un groupe de travail piloté par la direction des sports « PASS SPORT ET MOUVEMENT SPORTIF »

### Objectifs

- Proposer les conditions de la mobilisation du mouvement sportif
- Structurer les éléments de langage et de communication
- Créer les outils (charte d'engagement, notices techniques « Le compte asso »....)

### Composition

- Représentant du CNOSF
- Représentants de CROS / CDOS
- Représentants de fédérations sportives et ligues
- DTN adjoints en charge du développement
- DRAJES

## → mi-avril à mi-mai 2021

## Réunion CNOSE – Ministre en charge des Sports – ANS du 13.04.21

Deux sujets à l'ordre du Jour : Pass' Sport – Fonds de compensation aux Fédérations.

### ●PASS' SPORT

La Ministre explique l'objectif de la mise en place de ce nouveau dispositif : **Aider à la pratique sportive auprès des familles pour les enfants de 6 à 16 ans, et ceux de 6 à 20 ans pour les handicapés.**

La proposition consiste à accorder **une aide de 50€ pour chacun des enfants** pour les familles percevant des allocations familiales : quotient familial de 600€ maximum. Le budget prévisionnel de cette opération est de **100 Millions d'euros.**

L'aide serait versée aux associations agréées et aux associations en QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville) par le biais du « compte asso » afin de permettre un partenariat.

Ce dispositif pourrait toucher 2,5 millions d'enfants, mais le retour est estimé à 70%, donc environ 1,8 millions de jeunes.

Les familles seraient averties par un courrier envoyé par la CAF (mi-août) pour une adhésion en septembre ou octobre (ce délai pourrait être allongé notamment par une réorientation en novembre-décembre si la cible n'est pas suffisante).

La campagne de communication serait réalisée entre juin et août. Elle pourrait être amplifiée par le biais des écoles à la rentrée, avec également les associations sportives des écoles, les maisons de quartier, les maisons sport santé.

Il sera utile de mobiliser les partenaires du type collectivités, partenaires privés...

Les clubs recevraient l'aide par virement mensuel.

Les associations sportives devront avoir un projet éducatif à proposer aux parents, effectuer un bilan en lien avec les parents et l'enfant, et réaliser des bilans en janvier, juillet et septembre (bilans intermédiaires).

Pour les fédérations, la Ministre indique que ceci permettra de promouvoir le dispositif au niveau des territoires ; pour la gouvernance, de ne pas augmenter les tarifs des cotisations au niveau des structures.

**Les CTS auront aussi un rôle prépondérant** dans la mise en place du Pass' Sport.

Elle propose qu'un groupe de travail se mette en place pour améliorer le dispositif regroupant des membres des CROS, CDOS, Fédérations, ANS, Ministère, DRCJS...

Suite à plusieurs interventions, voici les remarques qui ressortent des discussions :

- CNOSE / Grosse ambition pour cette opération qui ne pourra, cependant, pas se réaliser s'il n'y a pas un relais important par l'Education Nationale.

**Le quotient familial de 600€ est très faible** : une mère seule ayant un salaire au smic avec deux enfants ne pourrait pas avoir cette aide. Il faudrait avoir au moins trois enfants. Demande d'augmenter le niveau du quotient familial retenu.

#### Autres observations

- Pourquoi ne pas **s'appuyer sur l'allocation scolaire de rentrée**, déjà mise en place, et très facile à gérer.

- Interrogation sur le suivi réalisé par les CTS : les missions de ceux-ci sont déjà lourdes et ce projet ne correspond pas à leur travail habituel (sans parler de la baisse du nombre de CTS dans les fédérations).
- **Période d'ouverture demandée dès le mois de juin** du fait des inscriptions ou préinscriptions pour la saison suivante.
- Problème des structures fédérales non reconnues comme associations : centres équestres...
- Demande d'être en lien avec les autres opérations : carte passerelle, « Mon club près de chez moi ».
- Comment s'assurer que les associations affiliées aux fédérations souscriront des licences
- Le groupe de travail proposé se réunira prochainement pour spécifier certains points du dispositif et préciser notamment le déroulé de sa mise en place.

### ● **Fonds de compensation des fédérations**

Le Directeur de l'ANS rappelle que le budget de la structure se décompose, pour 250 M€ pour le développement des pratiques et pour 102,7 M€ pour la haute performance, avec également un budget de fonctionnement. Le budget global se situe à hauteur de 396,3 M€.

Pour la politique de la ville 36M€ sont attribués, notamment dans le cadre de la rénovation d'équipements.

Le plan de relance représente 120M€ en 2021 et aussi en 2022, dont 40 M€ pour l'emploi, 50 M€ pour la transition énergétique des équipements, 9M€ pour la transformation numérique, 21 M€ pour le PSF (2021 : 11 M€ et 2022 : 10M€).

Le fonds de solidarité est de l'ordre de 15M€ : 13M€ pour les associations sportives et 2M€ pour la haute performance.

Le fonds de compensation **pour les fédérations est établi à 10M€ en 2021** : 3M€ pour les contrats de développement et 7M€ pour l'emploi territorial.

Une enquête a été lancée auprès des 80 fédérations et 5 hors CNOSF sur la thématique « licences et ATP (autres titres de participation), impacts financiers »

L'étude stipule une perte importante de licences suivant les fédérations (de 15% à 60%), notamment au niveau de la part fédérale. Les pertes de recettes sont de l'ordre de 120M€, dont 32M€ pour la part licences.

L'ANS a fait **l'étude de chacune des fédérations entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020** en imposant un curseur précis, qui aurait pu être différent suivant les sports mais il était nécessaire de définir pour tous, les mêmes dates et la même durée. **La moyenne générale est une perte de 26% de licences et une perte de 26,8% de recettes.**

Chaque fédération recevra la notification de la somme du fond de compensation accordée.

**Le calendrier** sera celui-ci :

Semaine du 12/04 : validation et répartition – Semaine du 19/04 : courriers de notification aux fédérations – Semaine du 26/04 : premiers versements effectués à hauteur de 3M€ (en démarrant par les plus faibles) – Mi-Juin : versements des 7M€.

La fédération d'athlétisme aurait préféré la période de prise de référence des licences entre le 31/12/20 et le 3/03/21 qui correspondait plus à la réalité des pertes. (-17,6% : 1 631 000€ au lieu de celle prise en compte -3,5%).

**L'ANS ne changera pas la décision de prise en compte des dates annoncées** et a déjà établi par fédération le résultat du fond de compensation.

## REUNION CNOSF-FEDERATIONS DU 19.04.21

### Ordre du Jour : Situation des CTS

Il est constaté que la dégradation de la situation des CTS au sein des fédérations, s'amplifie depuis plusieurs mois et, depuis peu, la Ministre déléguée chargée des Sports a fait part de la restructuration de la distribution des postes sur le territoire.

Pour 2021, l'information auprès des fédérations est la suivante :

- 38 postes seront supprimés dans le cadre de la diminution des emplois au sein des structures de l'Etat.
- 10 postes seront perdus, du fait de l'arrêt de recrutement à fin 2020.
- 10 postes seront réaffectés à l'ANS.
- 20 postes seront réaffectés dans les CREPS.
- 40 postes seront bloqués, mais budgétés non occupés.

Soit au total plus de 120 postes qui disparaîtront des fédérations et donc des territoires.

En septembre 2021, au concours de professorat de sport, 40 postes seront accordés pour environ 1000 candidats. Les postes iront, pour 15 postes pour des CTS, 15 postes pour de l'animation et 10 postes pour des projets interfédéraux.

La gestion du personnel se fait maintenant par le Ministère de l'Education Nationale depuis janvier 2021, puisque depuis cette date, tous les cadres d'Etat dépendent de ce ministère.

Les observations des présidents des fédérations sont les suivantes :

- le modèle fédéral est contesté par le Ministère ;
- mauvaise gestion du personnel par l'Etat, et réductions souhaitées par les « politiques » ;
- l'ANS a des besoins et ceux-ci sont pris sur les fédérations en réaffectant les cadres techniques, d'où un préjudice important ;
- les CTS ont de plus en plus de missions et ne peuvent pas toutes les réaliser (suivi du Pass' sport dans le futur) ;
- grande dégradation dans chacune des fédérations, chaque fois qu'un CTS quitte la structure ;
- la forme de l'information aux fédérations est scandaleuse : celles-ci sont mises devant le fait accompli.
- inquiétude pour les résultats aux JO Paris 2024 au vu de la baisse du nombre de CTS dans les fédérations (pour la haute performance et la relève).
- certaines fédérations vont fermer des structures de type pôles France.

Propositions de réaction pour le maintien des cadres techniques au sein des fédérations : trois options sont possibles :

- Option 1 : courrier à Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, demandant son arbitrage et sollicitant un rendez-vous :
- Option 2 : courrier aux deux ministres Jean-Michel Blanquer et Roxana Maracineanu en demandant l'arbitrage du 1<sup>er</sup> Ministre Jean Castex et en sollicitant un rendez-vous, le tout accompagné d'un communiqué de presse pour le préciser ;
- Option 3 : option 2 en ajoutant une possibilité d'actions comme, par exemple, la non-participation aux différentes réunions organisées par le Ministère en charge des Sports.

Un groupe de travail préparera les courriers aux Ministres pour les proposer aux fédérations et un sondage sera réalisé pour connaître le positionnement de chacun des présidents afin d'avoir une décision commune.